

COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 26 MARS 2018

OBJET : *résumé des débats*

L'an deux mil dix-huit, le 26 mars à dix-huit heures quinze, le comité syndical s'est réuni en séance publique, dans la salle polyvalente, au Pallet, suite à la convocation de Monsieur François GUILLOT.

Étaient présents :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Jean-Pierre BOUILLANT Mme Marcelle CHAPEAU M. Claude CESBRON M. François GUILLOT M. Benoist PAYEN M. Jean-Paul RICHARD M. Aymar RIVALLIN Mme Janik RIVIERE Mme Josette SCOUARNEC Mme Nelly SORIN M. Albert MECHINEAU	M. Patrick BALEYDIER Mme Nathalie BOUCHER M. Maurice BOUHIER Mme Nicole LACOSTE M. Jean-Pierre MARCHAIS M. Jérôme MARCHAIS Mme Laurence MENARD M. Pierre-André PERROUIN M. Alain SABOURIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine
M Rodolphe AMAILLAND Mme Michèle LE STER Mme Marie SLIWINSKI	

Étaient absents excusés :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Joël BASQUIN M. Xavier BONNET M. Benoît COUTEAU Mme Martine LEGEAI	M. Thierry AGASSE M. Paul CORBET M. Stéphane MABIT M. Jean-Marie POUPÉLIN

Commune de Vertou	Commune de Basse Goulaine

Pouvoirs :

Clisson Sèvre Maine Agglo	Communauté de communes Sèvre et Loire
M. Xavier BONNET donne pouvoir à M. PAYEN	M. Thierry AGASSE donne pouvoir à M. Jean-Pierre MARCHAIS
Mme Martine LEGEAI donne pouvoir à Mme RIVIERE	
M. Benoît COUTEAU donne pouvoir à M MECHINEAU	

Assistaient au titre des services :

Mmes Lydie HERAULT VISSET, Armelle MOITREL et Ms Guillaume MARRET et Adrien GOBBO

Date de convocation : 21 mars 2018

Nombre de membres : 49 en exercice (39 titulaires et 10 suppléants) : 23 présents
27 votants (dont 4 pouvoirs)

Votants au titre du pôle SCoT - Pays : 24 votants

Votants au titre du pôle Culture - Pah : 27 votants

1- Compte de gestion 2017 et compte administratif 2017 du pôle SCot -Pays

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget principal pôle SCoT-Pays établi par Melle Margouët et Mr Bernard receveurs de Clisson,
- d'approuver le compte administratif 2017 du budget principal pôle SCoT-Pays,
- de conserver en section de fonctionnement la totalité du résultat d'exploitation soit 75 132.22 euros.

2- Compte de gestion 2017 et compte administratif du pôle Culture-Patrimoine

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du budget annexe pôle Culture Patrimoine établi par Melle Margouët et Mr Bernard, receveurs de Clisson,
- d'approuver le compte administratif 2017 du budget annexe pôle Culture Patrimoine,
- d'affecter à la section d'investissement 20 472.58 € à provenir du résultat d'exploitation afin de couvrir le déficit de clôture 2017 (6 807.58 €) et le déficit sur restes à réaliser (13 665.00),
- de conserver en section de fonction le solde du résultat d'exploitation soit 36 014.07 euros.

3- Compte de gestion 2017 et compte administratif 2017 du service ADS

À 25 votes pour et 2 abstentions, les membres du comité syndical décident de :

- d'approuver le compte de gestion 2017 du service ADS établi par Melle Margouët et Mr Bernard, receveurs de Clisson,
- d'approuver le compte administratif 2017 du service ADS.

4- Autorisations de programme et de crédits de paiements

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident de se prononcer sur l'ouverture des autorisations de programmes et de crédits de paiements suivants et d'inscrire ces sommes aux budgets 2018, 2019 et 2020.

Programme	Montant initial de l'autorisation de paiement	Montant des crédits de paiement	
		2018	2019
Réhabilitation Musée	1 372 100	950 400	421 700
Chantier des collections	35 600	14 500	21 100

5- Budget primitif 2018 du pôle SCoT-Pays

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la répartition des contributions aux dépenses d'administration générale et de personnel,
- d'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 140 421 euros pour le pôle SCoT et 207 044 euros pour le Pays. Elle sera appelée en deux acomptes. Elle est ainsi répartie :

Pôle SCoT :	Clisson Sèvre et Maine Agglo	75 246,00 €
	Communauté de communes Sèvre et Loire	65 175,00 €
Pôle Pays :	Clisson Sèvre et Maine Agglo	110 947,00 €
	Communauté de communes Sèvre et Loire	96 097,00 €

- d'approuver le budget primitif 2018 du pôle SCoT-Pays
- d'autoriser le Président à solliciter la participation des collectivités membres à hauteur de 672 753 € pour « la démarche de promotion du tourisme ». Cette participation est ainsi répartie :

Clisson Sèvre et Maine Agglo	386 093.00 €
Communauté de communes Sèvre et Loire	286 660.00 €

- de reverser les participations des communautés de communes à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes à hauteur de 672 753 €,
- de reverser à l'Office de Tourisme du Vignoble de Nantes la taxe de séjour collectée.

6- Budget primitif 2018 du pôle Culture-Patrimoine

A l'unanimité, les membres du comité syndical décident :

- d'approuver la participation des collectivités membres, telle que définie dans le débat d'orientations budgétaires à 365 024 euros pour le pôle Culture Patrimoine.

Elle sera appelée en 2 acomptes et ainsi répartie :

- Clisson Sèvre et Maine Agglo	148 295.00 €
- Communauté de communes Sèvre et Loire	128 447.00 €
- Vertou	64 193.00 €
- Basse-goulaine	24 089.00 €

• d'approuver le budget primitif 2018 du pôle culture Patrimoine.

7- Musée : création de poste pour accroissement saisonnier d'activité

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident:

• d'autoriser le Président à procéder :

- au recrutement d'un agent non titulaire dans les conditions fixées par l'article 3 alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée,
- à la signature d'un contrat aux conditions suivantes :
 - o Pour la période du 1 juillet 2018 au 15 octobre 2018,
 - o Pour une durée hebdomadaire de 35h,
 - o Avec une rémunération fixée sur la base de l'indice brut 321 indice majoré 340 étant

précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 du pôle Culture-Patrimoine.

8- Musée : demande de subvention auprès du Conseil Départemental de Loire-Atlantique pour le chantier des collections.

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident :

• d'autoriser le Président ou son représentant :

- à solliciter la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux » auprès de la Direction de la Culture du Département de Loire-Atlantique pour la réalisation de l'étude préalable au chantier des collections,
- et à signer les documents nécessaires à la demande officielle, l'exécution administrative et financière de la subvention « Equipement des musées et des sites patrimoniaux ».

9- Musée du Vignoble Nantais : tarifs billetterie

A l'unanimité, les membres du comité syndical, adhérents au pôle Culture-Pah, décident de valider les tarifs des activités destinées aux centres de loisirs à hauteur de 3 € par enfant et par activité pour les centres Hors Vignoble Nantais et 2 € par enfant et par activité pour les centres du Vignoble Nantais.

10- Accompagnement des collectivités à la densification du tissu bâti existant sur le territoire du SCoT du Vignoble Nantais // démarche BIMBY : Engagement du volet opérationnel et plan de financement

A l'unanimité des votants du pôle SCoT-Pays, les membres du comité syndical décident de :

- valider le budget et le plan de financement prévisionnels pour le volet opérationnel de la démarche Bimby ;
- d'autoriser le Président à :
 - signer les conventions bilatérales avec les collectivités engagées ;
 - solliciter une subvention FEADER au titre de la fiche action n°2 « Plan Climat énergie territorial » du programme Leader 2014-2020 ;
 - signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide : dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents. Etant précisé que les montants présentés sont susceptibles d'évoluer en fonction de l'engagement ou non de la commune de Maisdon-sur-Sèvre par délibération du Conseil municipal qui se réunit le 29 mars 2018.

Pour visa



Le Président

François GUILLOT